

Rosemont–La Petite-Patrie

Présentation  
abrégée

# Budget 2018

Présentation des prévisions  
de revenus et de dépenses

Le 7 décembre 2017

Rosemont  
La Petite-Patrie  
**Montréal** 



# Enveloppe budgétaire

(en milliers de dollars)

	2016		2017		2018	
1. Transfert de la Ville centre		54 393,3 \$		44 672,7 \$		46 322,9 \$
2. Taxe relative aux services	0,0449 / 100 \$	6 552,8 \$	0,0440 / 100 \$	6 948,4 \$	0,0533 / 100 \$	8 711,7 \$
3. Revenus autonomes		3 206,1 \$		3 365,3 \$		3 465,3 \$
4. Affectation du fonds de réserve		0,0 \$		204,4 \$		270,8 \$
<b>Budget</b>		<b>64 152,2 \$</b>		<b>55 190,8 \$</b>		<b>58 770,7 \$</b>

Malgré une augmentation des transferts centraux de 1 650,2 \$ par rapport à 2017, l'enveloppe budgétaire ne suffit pas à combler l'ensemble de nos obligations, qui s'élèvent à 3 579,9 \$. L'indexation de la masse salariale et l'obligation liée à la gestion des postes vacants représentent à elles seules 1 928,5 \$.

Pour combler ce manque à gagner, l'Arrondissement doit hausser la taxe relative aux services (revenus supplémentaires de 1 763,3 \$) et puiser dans son fonds de réserve la somme de 270,8 \$.

# Transferts, obligations et financement

(en milliers de dollars)

<b>Budget 2017</b>	<b>55 190,80</b>
<b>1. Transferts de la Ville centre</b>	
Poursuite de la mise en œuvre de la réforme du financement des arrondissements	916,8
Indexation des transferts 2017	446,7
Ajustement relatif au regroupement du MRA - marquage et signalisation	364,2
Facturation immobilière – Entretien et gardiennage	1,2
Licences logicielles Bentley	(7,7)
Transfert d'un inspecteur au Service de l'eau	(71,0)
<b>Total</b>	<b>1 650,2</b>
<hr/>	
<b>Total de l'enveloppe 2018</b>	<b>56 841,0</b>
<hr/>	
<b>2. Taxe relative aux services</b>	
Revenus liés à la croissance immobilière	1 763,3
	<b>1 763,3</b>
<hr/>	
<b>3. Augmentation des revenus</b>	
Augmentation des revenus	100,0
	<b>100,0</b>
<hr/>	
<b>4. Affectation du fonds de réserve</b>	
Remboursement - Affectation du fonds de réserve (2017)	(204,4)
Affectation du fonds de réserve 2018 <sup>1</sup>	270,8
	<b>66,4</b>
<hr/>	
<b>Budget 2018</b>	<b>58 770,7</b>

1. Pour équilibrer son budget, l'Arrondissement doit puiser la somme de 270,8 \$ dans son fonds de réserve.

# Obligations budgétaires

## Dépenses incontournables

Augmentation 2% de la masse salariale (excluant EESM, GMR et l'Eau)	1 084 800 \$
Gestion des postes vacants	843 700 \$
Déficit récurrent aux TP (Voirie)	
<i>Sel et abrasifs</i>	390 000 \$
<i>RMT internes</i>	300 000 \$
<i>Location d'appareils avec opérateur</i>	300 000 \$
Ajustement EESM relatif au MRA et autres	309 800 \$
Entretien de 4000 m <sup>2</sup> de saillies verdies en 2017	140 000 \$
Conseiller en planification	108 200 \$
EESM : ajout de services (portion RPP)	74 400 \$
Obligations contractuelles 2017 - indexation de contributions	29 000 \$
<b>Sous-total</b>	<b>3 579 900 \$</b>

# Obligations budgétaires

Les disponibilités de l'Arrondissement sont de 3 309 100 \$.

Nos obligations sont de 3 579 900 \$.

Un déficit de 270 800 \$ doit être comblé à même le fonds de réserve.